

Image not found or type unknown



Moquette a revoir a l'entrée dans les lieux mais a changer

Par **david**, le **04/05/2010** à **19:43**

Bonjour,rrnrnLors de mon entrée dans mon ancien logement,l'etat des lieux indiqué:revoir moquette et refaire tapisserie,en effet le papier peint représenté le roi lion et la moquette un decor de route où l'on pouvait voir mickey et tout ses amis...rrnrnJ'ai donc detapissé la chambre et repeint les murs en blanc mais laissée la moquette en place.rrnrnSuite à l'ètat des lieux de sortie,le propriétaire souhaite changer la moquette en pretextant une odeur de chien et tout cela en payant avec la caution.rrnrnsachant que la moquette était a revoir selon l'etat des lieux d'entrée a t il le droit de la changer à mes frais en gardant une partie du depot de garantie?rrnrnMerci pour vos reponsernrncdltrndavid